



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DU 29 AVRIL 2024

RAPPORT ANNUEL DE LA VEILLE DES MARCHÉS FERROVIAIRES EN EUROPE ET AU LUXEMBOURG

Le réseau européen des régulateurs ferroviaires indépendants (IRG-Rail) vient de publier son 12^{ème} rapport annuel de la veille des marchés ferroviaires. Le rapport se base sur des données fournies par 31 régulateurs européens. À cette occasion, l'ILR (l'Institut Luxembourgeois de Régulation) met à jour les statistiques nationales sous forme de tableaux interactifs disponibles sur son site internet.

Le rapport établit un état des lieux des réseaux ferroviaires en Europe à travers les chiffres du trafic ferroviaire global, du transport de marchandises et de passagers et les montants des péages payés par les entreprises ferroviaires pour l'accès au réseau. Le rapport donne des illustrations par de nombreuses infographies. En présentant de manière précise et pédagogique les marchés ferroviaires européens, il fournit des éléments de comparaison, renforce la transparence de ces marchés et participe à l'échange de bonnes pratiques entre les régulateurs.

Rapport annuel de la veille des marchés ferroviaires par l'IRG Rail

Le rapport documente l'intensité d'utilisation du réseau. Il s'agit d'un indicateur de l'occupation globale du réseau ferroviaire qui mesure le nombre de trains-km par ligne-km par jour pour les services de fret et de voyageurs, avec les éventuelles variations entre différentes régions d'un pays.

Le rapport informe en outre sur le coefficient d'occupation des passagers pour chaque pays surveillé. Celui-ci est calculé en divisant le nombre total de voyageurs-km par le nombre total de trains-km de voyageurs. Cet indicateur peut différer du taux d'occupation. Les indicateurs économiques dont les investissements aux réseaux et la ponctualité des trains de passagers sont de nouveaux indicateurs repris au rapport.

Tableaux interactifs disponibles sur www.ilr.lu

Pour documenter le suivi du marché ferroviaire national, l'ILR a regroupé l'ensemble des données et indicateurs du rapport IRG-Rail concernant le Luxembourg dans des tableaux interactifs disponibles sur son site.

Ces tableaux distinguent entre le transport national et le transport international. L'ILR établit ainsi une répartition des trains-km sur le réseau luxembourgeois des différents services de transport voyageurs nationaux/internationaux de 7,13 millions train-km (-3,26% par rapport à 2022), et du service de transport

marchandise de 0,40 millions train-km (-5,00% par rapport à 2022). Ces valeurs restent encore en dessous des valeurs pré-Covid de l'année 2019.

Les tableaux interactifs permettent de consulter l'ensemble des données et indicateurs sectoriels depuis 2017.

Pour en savoir plus

Consulter les tableaux interactifs de l'ILR :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Ferroviaire/Publications/Chiffres-cles-et-statistiques/Pages/default.aspx>

Les données sont également téléchargeables en format ouvert sur le site [IRG-rail](#).

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.